

Investissement responsable et finance durable

FLASH INFOS AGIPI - Décembre 2018



La 24^e édition de la conférence mondiale sur le climat, la COP24, s'est tenue du 2 au 15 décembre en Pologne. Elle avait notamment pour objectif de faire aboutir les négociations sur les règles d'application de l'Accord de Paris de 2015 qui vise à limiter le réchauffement climatique à 2°C, voire 1,5°C en 2100.



Après 2 semaines de négociations entre les 197 pays représentés, la communauté internationale a adopté un « rulebook », un mode d'emploi qui établit les modalités de suivi des actions nationales pour réduire leurs émissions de CO2.



De nombreuses annonces encourageantes ont été faites, notamment concernant les engagements financiers en faveur de la lutte contre le changement climatique. La Banque mondiale double son investissement pour le climat qui passera à 200 milliards de dollars après 2021*.



Le secteur privé a également prouvé sa mobilisation. Parmi les actions concrètes, notons celles du monde sportif et de l'industrie de la mode, deux secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre, qui se sont engagés à aligner leurs pratiques opérationnelles et commerciales sur les objectifs de l'Accord de Paris.



COP 24 : une plus grande ambition en faveur du climat

Agir avec AGIPI

Grâce à la gestion pilotée ESG dans sa gamme épargne retraite, AGIPI privilégie dans l'investissement des entreprises qui possèdent les meilleures pratiques du point de vue de l'environnement, de la société et de la gouvernance.

Le saviez-vous ?

Les émissions de CO2, première cause du réchauffement mondial, ont connu en 2018 une hausse inédite depuis sept ans, à + 2 %.

Source : [Novethic](#), 06/12/2018

* Source : ONU Info - 15 décembre 2018 - COP 24 à Katowice, les Etats approuvent les règles de mise en oeuvre concrète de l'Accord de Paris

AGIPI participe à la création de valeur financière ayant un sens pour la société et l'environnement via ses actions, ses produits et ses services.

SUIVEZ-NOUS SUR  
RETROUVEZ-NOUS SUR agipi.com

